ANNEXE N° 16

www.groupe-nox.com

SEM Valloire – Crey Péré Aiguille Noire

Diagnostic biodiversité

Janvier 2019

(Extraits)

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T **+33 (0)4 72 15 66 00**- F **+33 (0)4 78 26 29 46**

NOT_NX691803039E_DIAG_FF_Crey_Pere_Aiguille_Noire_A.docx

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

www.groupe-nox.com

Table des matières

PRÉAMBULE 3

1. MÉTHODOLOGIE 5

1.1. Recherche bibliographique 5
1.2. Approche générale des prospections de terrain 5
1.3. Calendrier des inventaires 6
1.4. Analyse des continuités écologiques 6
1.5. Analyse des habitats naturels 6
1.6. Inventaire floristique 7
1.7. Inventaire faunistique 7

2. RÉSULTATS 13

2.1. Contexte écologique 13
2.2. Continuités écologiques 14
2.3. Zones naturelles d'intérêt patrimonial 16
2.4. Habitats naturels 22
2.5. Flore 30
2.6. Faune 40
2.7. Synthèse des enjeux 55

3. CONCLUSION 58

4. ANNEXES 60

4.1. Annexe 1 : Liste des taxons végétaux recensés 60
4.2. Annexe 2 : Liste des taxons faunistiques recensés 69

Rév.	Date	Émis pour	Élaboré par	Vérifié par	Approuvé par
A	14/01/2019	Création	M. LEGAYE / C. GODRON	V. THIEL	L. DE BECDELIEVRE

Ce document est la propriété du Groupe NOX. Il ne pourra être, ni divulgué, ni copié, sans son autorisation expresse et écrite.

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

www.groupe-nox.com

PRÉAMBULE

La Société d'Économie Mixte (SEM) Valloire souhaite étudier l'opportunité de développer ses activités hivernales dans le secteur de Crey-Péré. Considérant l'importance des enjeux de biodiversité sur le secteur, elle a mandaté le bureau d'étude NOX pour la réalisation d'inventaires de terrain afin de mieux caractériser et localiser ces enjeux.

Le secteur étudié est localisé sur la commune de Valloire (73306) dans le département de la Savoie (voir carte ci-dessous).

Deux aires d'études sont définies, correspondant à deux échelles d'analyses différentes :

- L'aire d'étude rapprochée, qui inclut les différents tracés envisagés pour la création de remontées mécaniques et pistes de ski, correspond à l'emprise directe des prospections naturalistes ;
- L'aire d'étude éloignée correspond à une zone de 10 km de rayon autour du projet, au sein de laquelle sont analysées les grandes continuités écologiques et les différentes zones naturelles d'intérêt patrimonial.

L'aire d'étude rapprochée est en contact avec le domaine skiable existant (secteur Crey du Quart). Le nord de l'aire d'étude, dont l'accès est assuré par le télésiège du Grand Plateau, est traversé par une piste noire et est fréquenté pour le ski hors-piste. Le sud de l'aire d'étude n'est fréquenté, en période hivernale, que par des randonneurs en ski ou en raquettes.

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

www.groupe-nox.com

Localisation du projet et des aires d'étude

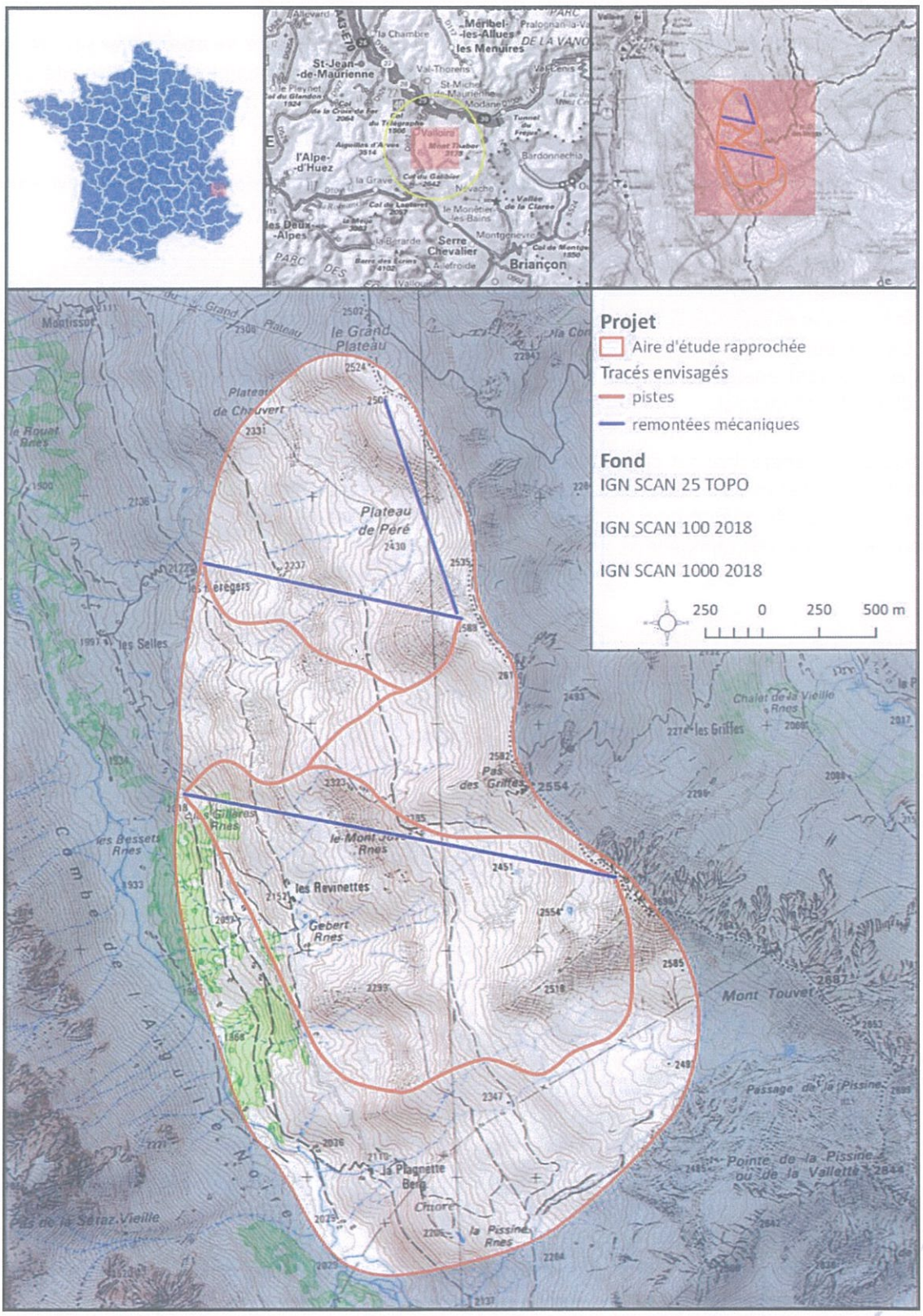

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

www.groupe-nox.com

2.7. Synthèse des enjeux

Le secteur d'étude occupe une position biogéographique particulière, au croisement des Alpes du sud et des Alpes du Nord, en bordure de vastes espaces naturels emblématiques des Alpes (Vanoise, Ecrins). Encore peu impacté par les activités humaines, ce secteur est caractérisé par une biodiversité importante et originale. L'aire d'étude rapprochée, en bordure du domaine skiable de Valloire, est encore peu marquée par les activités humaines. Elle est exploitée par des troupeaux bovins qui exercent une pression de pâturage modérée.

La réalisation d'inventaires naturalistes sur l'aire d'étude rapprochée a pu mettre en évidence la présence d'enjeux de biodiversité importants.

Plusieurs zonages naturels d'intérêt patrimonial traduisent la richesse biologique du secteur. On note en particulier la présence en limite d'aire d'étude rapprochée de la ZSC (Natura 2000) « Lande, prairies et habitat rocheux du massif du mont Thabor ». Et, de plus, l'aire d'étude est par ailleurs comprise en totalité dans une ZNIEFF de type II.

Les habitats naturels identifiés sont relativement préservés. Ils sont, pour la plupart d'intérêt communautaire (habitats Natura 2000). Les habitats humides, omniprésents sur l'aire d'étude rapprochée, concentrent de forts enjeux, à la fois en tant que zones humides, habitats menacés et biotopes d'espèces protégés.

319 taxons végétaux sont recensés dans l'aire d'étude et à proximité. Cette importante diversité végétale traduit le fort intérêt naturaliste de la zone. On identifie cinq espèces menacées ou protégées qui concentrent de forts enjeux de conservation : la Camélée striée, le Saule glauque, la Swertie pérenne, la petite Utriculaire et la Silène de Suède.

66 taxons faunistiques ont été contactés dans l'aire d'étude et à proximité dont 43 sont protégés et 36 présentent un enjeu sur le site. 7 espèces présentent de forts enjeux sur le site : le Lagopède alpin et le Tétra-lyre, deux oiseaux de la famille des Galliformes de montagne particulièrement sensibles aux activités anthropiques, une espèce de chauve-souris indéterminée (Murin à moustaches, Murin de Natterer ou Pipistrelle de Nathusius), l'Apollon, l'Azuré de la Croisette et le Semi-Apollon, 3 lépidoptères protégés et l'Agrion à fer de lance, un odonate.

Ces espèces se répartissent sur toute l'aire d'étude immédiate et ses abords en exploitant tous les milieux présents. En particulier,

- les habitats rupestres, d'enjeu fort, permettant la reproduction de 7 espèces à enjeu dont le Lagopède alpin et l'Apollon ;
- les habitats boisés et leurs abords, d'enjeu fort, exploités par 12 espèces à enjeu dont le Tétras lyre et les chiroptères ;
- les milieux aquatiques, d'enjeu forts, accueillent 7 espèces à enjeu et/ou patrimoniale dont l'Azuré de la Croisette et l'Agrion à fer de lance ;
- les crêtes déneigées présentent un enjeu fort pour l'hivernage des Lagopèdes alpins.
- Le reste des enjeux sont diffus sur les habitats ouverts de pelouses alpines.

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

Synthèse et hiérarchisation des enjeux

Composante	Caractérisation des enjeux	Niveau d'enjeu	Contrainte règlementaire
Continuités écologiques	Maintien de la qualité des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques	Modéré	Non
Zonages	Préservation du site Natura 2000 « Landes, prairies et habitat rocheux du massif du mont Thabor » et autres zonages proches	Modéré	Oui
Habitats	Maintien du bon fonctionnement des habitats humides	Fort	Oui
	Préservation des habitats d'intérêt communautaire et habitats menacés	Modéré	Partiellement (si impact sur le réseau Natura 2000)
	Préservation des autres habitats	Faible	Non
Flore	Conservation des populations de *Utricularia minor* et *Daphne striata*	Majeur	Oui
	Conservation des populations de *Viscaria alpina*, *Swertia perennis*, *Salix glaucosericea*	Fort	Oui
	Conservation des autres espèces (dont espèces déterminantes ZNIEFF) et de la diversité végétale en général	Modéré	Non
Faune	Conservation des zones humides : Grenouille rousse (modéré), Crapaud commun (modéré), Azuré de la Croisette (fort), Agrion fer de lance (fort), Lézard vivipare (modéré)	Fort	Oui
	Conservation des habitats rupestres (pelouses écorchées, pelouses rocheuses, pierriers) pour l'Apollon (fort), le Lézard des murailles (faible) et l'avifaune (modéré)	Fort	Oui
	Conservation des populations de Galliformes (Tétras Lyre et Lagopède alpin)	Fort	Non
	Conservation des crêtes déneigées et de leur tranquillité pour l'hivernage des Lagopèdes alpins, très sensibles au dérangement notamment en cette saison	Fort (dérangement très impactant)	Non
	Conservation des boisements, habitat de nombreuses espèces de l'avifaune protégée (modéré) et de mammifères (modéré)	Modéré	Oui
	Préservation des pelouses alpines, habitat de nombreuses espèces de l'avifaune protégée (modéré), de l'entomofaune (modéré), de mammifères (modéré)	Faible	Oui

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

Synthèse des enjeux

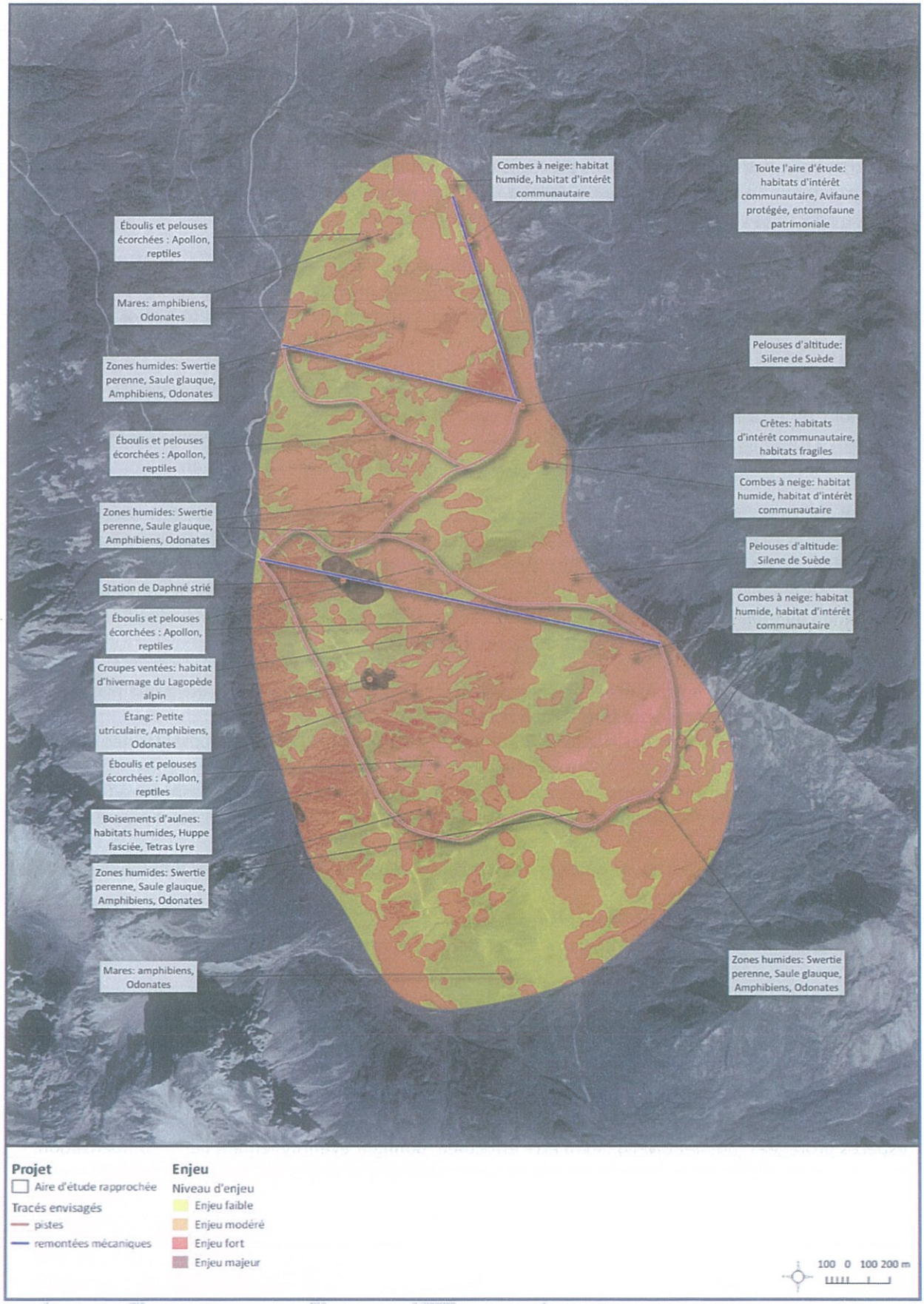

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

3. CONCLUSION

La combe de l'Aiguille Noire constitue un milieu relativement préservé des influences humaines. Elle constitue un espace important pour la biodiversité, même si cette importance peut être relativisée au regard de celle des nombreux espaces protégés qui l'entourent. Replacé dans le contexte historique de l'aménagement du domaine skiable de Valloire, ce vallon peut être identifié comme une zone naturelle vers laquelle ont pu trouver refuge un certain nombre d'espèces.

L'équilibre entre les pratiques agropastorales traditionnelles et le milieu naturel sur l'aire d'étude rapprochée semble aujourd'hui favorable puisqu'il permet le maintien d'une biodiversité importante. Cet équilibre est cependant fragile et pourrait être remis en cause si le chargement pastoral venait à évoluer.

Les enjeux naturalistes sont présents sur toute l'aire d'étude rapprochée mais des zones de plus fort enjeu ont pu être mises en évidence, en lien avec la présence d'habitats et d'espèces végétales et animales à fort enjeu. Ainsi, les stations de Camélée striée, de petite Utriculaire, de Silène de Suède, les zones humides ou encore les habitats thermophiles constituent des zones à protéger.

L'ouverture au ski de ce secteur suppose la création de remontées mécaniques, de terrassements en gare amont et aval et sur les axes des téléskis ainsi que de pistes d'exploitation. Elle suppose également une augmentation de la fréquentation humaine, principalement en période hivernale. Ces modifications peuvent potentiellement engendrer des impacts importants sur le milieu naturel. Il convient, dès la conception du projet et tout au long de son élaboration, de tenir compte des enjeux biologiques qui ont pu être identifiés afin de limiter les effets néfastes potentiels.

Sur la base de l'analyse des enjeux écologiques du secteur et au vu des premiers éléments projets, les préconisations suivantes peuvent être formulées :

- Chercher à limiter, autant que possible, les emprises de projets en utilisant les potentialités du relief naturel ;
- Éviter et conserver une distance de sécurité vis-à-vis des habitats et stations d'espèces à fort enjeu (zones humides, Silène de Suède, Camélée striée, habitats de l'Apollon, habitats d'hivernage des Galliformes) ;
- Adapter le planning des travaux, notamment à la reproduction des oiseaux, des amphibiens et des chiroptères ;
- Renaturer au mieux les terrassements réalisés ;
- Maintenir une pression de pâturage modérée par les troupeaux.

L'obtention des autorisations de travaux nécessitera, *a minima*, la réalisation d'une étude d'impact environnemental et une notice d'incidence Natura 2000. Toute suppression de zones humides nécessite la mise en œuvre de compensation à hauteur de 200 %.

Enfin, si les mesures d'évitement et de réduction envisagées dans l'étude d'impact ne permettent pas de réduire suffisamment l'impact sur les espèces protégées, une demande de dérogation au titre des espèces protégées (dossier CNPN) devra être effectuée, donnant éventuellement lieu à compensation.

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

Enfin, l'extension du domaine skiable au-delà des limites existantes nécessitera une modification pour mise en conformité des documents d'urbanismes ainsi qu'une procédure spécifique d'autorisation d'UTN ou de prise en compte dans le projet de SCOT.

Agence de Lyon
8 allée Général Benoist – 69673 Bron cedex
T +33 (0)4 72 15 66 00
F +33 (0)4 78 26 29 46

www.groupe-nox.com

4. ANNEXES

4.1. Annexe 1 : Liste des taxons végétaux recensés

Statuts de protection :

Code	Intitule	Arrêté
CCB	Application de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'Union européenne	Règlement (CE) N° 338/97 du Conseil du 9 décembre 1996 relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce (modifié par le Règlement UE n° 101/2012 du 6 février 2012 et le Règlement UE n° 750/2013 du 29 juillet 2013)
CDH5	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore)	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la Directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n°; 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003, la Directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006 et la Directive 2013/17/UE du 13 mai 2013)
NV1	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain	Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 aout 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24)
PV1	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une règlementation préfectorale permanente ou temporaire	Arrêté ministériel du 13 octobre 1989 relatif à la liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une règlementation préfectorale permanente ou temporaire, modifié par les arrêtés ministériels du 5 octobre 1992 (JORF du 28 octobre 1992, p. 14960) et du 9 mars 2009 (JORF du 13 mai 2009, p. 7974)
RV82	Liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes	Arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale

Statut régional de conservation : LC - peu préoccupant, NT - quasi-menacé, VU - vulnérable, EN - En danger d'extinction, DD - Données manquantes.

Liste des taxons :

Code Taxref	Nom valide	Nom français	Protect.	Statut région	Det. Znieff
79783	Acer pseudoplatanus L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable		LC	
79908	Achillea millefolium L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus		LC	
611926	Aconitum lycoctonum subsp. vulparia (Rchb.) Nyman, 1889	Coqueluchon jaune			1
80183	Adenostyles alliariae (Gouan) A.Kern., 1871	Adenostyle à feuilles d'alliaire, Adénostyle à têtes blanches		LC	
80741	Agrostis schraderiana Bech., 1938	Agrostide délicate, Agrostis poilu		LC	
80988	Ajuga pyramidalis L., 1753	Bugle pyramidale		LC	
81033	Alchemilla alpina L., 1753	Alchémille des Alpes, Herbe de Saint-Sabin, Satinée		LC	
81076	Alchemilla flabellata Buser, 1891	Alchémille en éventail, Alchémille flabellée		LC	
81101	Alchemilla hybrida (L.) L., 1756			DD	
81195	Alchemilla xanthochlora Rothm., 1937	Alchémille vert jaune, Alchémille commune, Alchémille jaunâtre		LC	
81508	Allium schoenoprasum L., 1753	Civette, Ciboulette, Ciboule		LC	
81563	Alnus alnobetula (Ehrh.) K.Koch, 1872	Aulne vert		LC	
81638	Alopecurus gerardi Vill., 1786	Vulpin de Gérard		LC	
82288	Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide	CCB	LC	1
82476	Androsace adfinis Biroli, 1820	Androsace du Piémont		LC	
82491	Androsace carnea L., 1753	Androsace carnée, Androsace de Lagger, Androsace couleur de chair			